
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne

procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESELEE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

EAU POTABLE

COMPÉTENCE EAU POTABLE - TARIFICATION DE LA VENTE D'EAU
POTABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature

Enjeu : Garantir la qualité de l'approvisionnement en eau potable

Par délibération n°2019/CC246 du 18 décembre 2019, le Conseil communautaire a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2020, au titre de la compétence obligatoire relative à l'eau potable, les tarifications de la vente d'eau potable aux abonnés.

Les tarifications en vigueur correspondent à celles appliquées en 2019 par les différentes autorités organisatrices antérieurement compétentes sur leur territoire.

Dans le cadre de la future harmonisation des tarifs, il est proposé de faire converger les tarifs existants sur une période de 3 ans, soit 2024, 2025 et 2026, à raison d'1/3 chaque année à compter du 1^{er} janvier 2024, en vue d'appliquer une tarification unique sur l'ensemble du territoire communautaire au 1^{er} janvier 2026, fixée à :

- **part fixe : 52,00 € HT / an** (pour compteur de diamètre 15 mm)
- **part variable : 1,70 € HT/m³**

Ces tarifs seront actualisés au 1^{er} janvier de chaque année, à compter de 2027, en fonction de l'indice IPC des prix à la consommation – valeur au 1er novembre de l'année N-1 (publication INSEE).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 4 décembre 2023 et l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des régies eau et assainissement du 12 décembre 2023, il est proposé à l'Assemblée de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifications de la vente d'eau potable aux abonnés, applicables sur le territoire des anciennes autorités organisatrices de l'eau de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, selon le détail précisé dans les annexes ci-jointes (tarifs pour compteurs diamètre 15 mm, et pour autres diamètres). »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifications de la vente d'eau potable aux abonnés, sur le territoire des anciennes autorités organisatrices de l'eau, selon les annexes ci-jointes. (tarifs pour compteurs diamètre 15 mm, et pour autres diamètres)

APPROUVE les modalités d'évolution du tarif de la vente d'eau aux abonnés selon les dispositions reprises ci-dessus.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 DEC. 2023**

Et de la publication le : **19 DEC. 2023**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe



SCAILLIEREZ Philippe

**TARIFICATION EAU POTABLE
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024
pour compteurs de diamètre 15 mm**

en €uros HT

REGIE	Part Fixe	Part Variable
SIADBP (hors Beuvry)	40,67	1,3133
SIADBP (Beuvry)	40,67	1,5133
Diéval	41,33	1,8667
SIVOM du Béthunois	53,73	1,4547
SIAEP Gonnehem	42,00	1,5867
SIAEP Saint Hilaires Cottés	42,67	1,7667
SIAEP Rebreuve Ranchicourt	36,97	1,5600
Saint Venant	84,19	1,6179
DSP	Part Fixe CABBALR	Part Variable CABBALR
Noyelles lès Vermelles	0	0
Vermelles	0	0
Lillers	3,47	0,1413
Fresnicourt le Dolmen	0	0
SIAEP Douvrin Billy Berceau	0	0,1858
SACRA	0	0,4500
SABALFA	0	0,5000
Hersin Coupigny	0	0,3360
SIAEP Isbergues	7,47	0,5570
Noeux les Mines	6,06	0,1396
SIEAP Norrent Fontes	2,73	0,4617

Les tarifs des parts délégataires ne sont pas repris ci-dessus et évoluent selon les clauses contractuelles en vigueur.

Convergence des tarifs

Eau Potable

L'évolution des tarifs est proportionnelle à l'évolution des tarifs du compteur 15 mm avec un objectif d'harmonisation complète du tarif par diamètre ou par tranche en 2026

	Compteur 20 mm	30 mm	40 mm	60 mm	80 mm	100 mm	150 mm	200 mm	250 mm	300 mm	Compteur pature	0 à 250 m3	251 à 500 m3	501 à 1000 m3	> 1000 m3
	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PF 2024	PV 2024	PV 2024	PV 2024	PV 2024
REGIE															
SIADERP (hors Beauvy)	55,77	97,60	97,60	156,86	176,61	206,82	383,43	403,18	761,05	1 224,65					
SIADERP (Beauvy)	55,77	97,60	97,60	156,86	176,61	206,82	383,43	403,18	761,05	1 224,65					
Diéval	41,33	41,33	41,33	41,33	41,33	41,33	41,33	41,33	41,33	41,33					
SIVOM du Beauvais	53,73	53,73	53,73	53,73	53,73	53,73	53,73	53,73	53,73	53,73					
SIAEP Gonnehem	76,51	91,61	91,61	91,61	91,61	91,61	91,61	91,61	91,61	91,61					
SIAEP saint Hilaire Cotes	65,12	65,12	87,58	87,58	87,58	87,58	87,58	87,58	87,58	87,58					
SIAEP Rebreuve Ranchicourt	39,09	42,72	51,13	51,13	51,13	51,13	51,13	51,13	51,13	51,13	24,16	1,5600	1,2773	1,1203	1,0051